



Exclusion **T**emporaire

REGLEMENT



Exclusion temporaire



CHAMP D'APPLICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Uniquement aux Championnats Régionaux « Seniors » masculins et féminins

Application

- **Division d'Honneur (hommes et femmes)**
- **Division d'Honneur Régionale (hommes et femmes)**
- **Promotion d'Honneur**
- **Promotion de Ligue**
- **Coupe de France**
- **Coupe du Centre-Ouest (hommes et femmes)**



MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

- **Manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes**
- Se rendre coupable d'un comportement antisportif
- Enfreindre avec persistance les Lois du Jeu
- Retarder la reprise du jeu
- Ne pas respecter la distance lors d'un corner, d'un coup franc ou d'une touche
- Pénétrer ou revenir sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre
- Quitter délibérément le terrain sans l'autorisation de l'arbitre



JOUEURS CONCERNÉS PAR L'EXCLUSION TEMPORAIRE

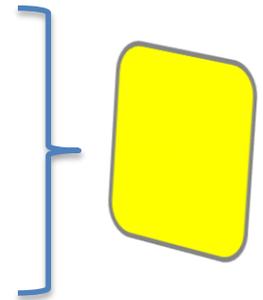
○ Joueurs sur le terrain (y compris les gardiens)



○ Remplaçants



○ Remplacés

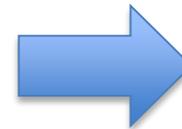


DURÉE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

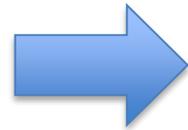
10 minutes



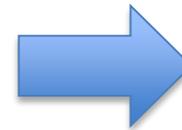
NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE



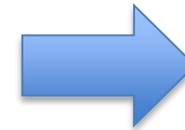
NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE



**Exclusion
Temporaire
10 min**

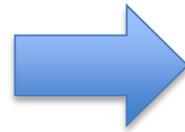


NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

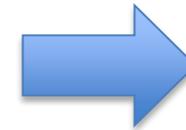


**Exclusion
Temporaire
10 min**

NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE



**Exclusion
Temporaire
10 min**



**Reste sur le
terrain**

DÉCOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

- Le décompte de la durée de la sanction commence à **partir du moment où le jeu a repris.**
- Le décompte de la durée est du **ressort exclusif de l'arbitre**
⇒ Aucune réserve technique n'est recevable sur cette durée.
- A l'issue des 10 minutes, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre. L'arbitre permettra au joueur, par un **geste d'acquiescement**, de revenir sur le terrain à **hauteur de la ligne médiane** (sauf pour le gardien de but).
- Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu **sauf dans le cas où le joueur sanctionné est remplacé.**

DÉCOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction.

- Au cas où la 1^{ère} période d'une rencontre se termine alors qu'une exclusion temporaire est en cours, **le joueur sanctionné doit purger la durée restante en 2^{ème} période.**
- Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, **l'exclusion temporaire sera considérée comme purgée.**

STATUT DU JOUEUR EXCLU TEMPORAIREMENT

- Le joueur exclu temporairement est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe (statut de **joueur**).
- Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel (même à la mi-temps).
- Il pourra demeurer sur le banc de touche pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire (en plus des 3 remplaçants).

NOMBRE MAXIMUM DE JOUEURS EXCLUS SIMULTANÉMENT

Suite à une ou plusieurs exclusions temporaires et/ou à d'autres motifs, une équipe est réduite à moins de :

- **8 joueurs pour les masculins**

ou

- **9 joueuses pour les féminines**



la rencontre sera **arrêtée** par l'arbitre, en application des lois du jeu.

SANCTIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- L'exclusion temporaire n'entraîne aucune amende financière pour le club.
- Elle est notifiée sur la feuille de match dans la colonne «Divers» par la mention «**ET**».
- Elle sera **prise en compte pour l'établissement du classement du Challenge «Esprit Foot»** de la même façon qu'un 1^{er} avertissement.



Séverin RAGER - CTRA



severin.rager@lco.fff.fr



06.26.90.25.12